

Chronique de linguistique

LA FÉMINISATION DES NOMS DE MÉTIERS : RÉSISTANCES SOCIALES ET SOLUTIONS LINGUISTIQUES

[Marie-Anne Paveau](#)

Armand Colin | « [Le français aujourd'hui](#) »

2002/1 n° 136 | pages 121 à 128

ISSN 0184-7732

DOI 10.3917/lfa.136.0121

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-le-francais-aujourd-hui-2002-1-page-121.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Armand Colin.

© Armand Colin. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

LA FÉMINISATION DES NOMS DE MÉTIERS : RÉSISTANCES SOCIALES ET SOLUTIONS LINGUISTIQUES

Par Marie-Anne PAVEAU

- BECQUER A. *et al.* (1999), *Femme, j'écris ton nom... Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions*, Paris, CNRS-INaLF, La Documentation française, 126 p.
- BOUCHARD P. *et al.* (1999), « La féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres. Au Québec, en Suisse romande, en France et en Communauté française de Belgique », *Français et Société*, n° 10, s.l., Service de la langue française, Ministère de la communauté française, Duculot, 81 p.
- HOUEBINE-GRAVAUD A.-M. (dir.) (1998), *La Féminisation des noms de métiers. En français et dans d'autres langues*, Paris, L'Harmattan, 199 p.
- MOREAU T. (1999), *Le nouveau Dictionnaire féminin-masculin des professions, des titres et des fonctions*, Genève, Métropolis, 184 p.

Conversation ferroviaire sur la féminisation des noms de métiers¹ entre un professeur de littérature et une professeure de linguistique (et donc, entre un homme et une femme, les rôles professionnels et les identités biologiques étant ici des données d'égale importance) :

La linguiste : C'est passionnant de faire un cours de morphologie aux étudiants sur la féminisation des noms de métier. Ils ont des réactions intéressantes.

Le « littéraire » : Moi, je trouve que ça ne donne pas de jolis mots.

La linguiste : Ah bon ? Quoi, par exemple ?

Le « littéraire » : Eh bien, *écrivaine*, par exemple, ça ne va pas, dans *écrivaine* on entend *vaine*.

La linguiste : Parce que dans *écrivain*, on n'entend pas *vain* peut-être ?

Anecdote intéressante, et prototypique semble-t-il, puisque A.-M. Houebine rapporte quasiment la même dans le collectif qu'elle a dirigé sur la question (1998, p. 22).

Il faut prendre la remarque de notre littéraire masculin au pied de la lettre, car il a raison : on n'entend effectivement pas *vain* dans *écrivain*, et c'est bien le problème, que nous voudrions aborder ici sous ses aspects linguistique et didactique. Après une description de l'état actuel de la féminisation des noms de métier et une revue des principales résistances au processus, nous examinerons la question du genre des noms en français, et tout particulièrement l'argument du prétendu « neutre ». Suivront un récapitulatif des modalités linguistiques de féminisation et

1. On appelle par commodité *noms de métier* des noms désignant des activités professionnelles, mais aussi des titres, fonctions, grades, en bref un ensemble de rôles sociaux.

quelques activités à faire avec les élèves (au primaire et au collège surtout, programmes obligent) pour asseoir leurs connaissances morphologiques sur le fonctionnement des noms en français, mais aussi pour construire avec eux une représentation de la langue non fantasmatiquement sexuée.

État actuel de la féminisation des noms de métiers

Rappelons tout d'abord que sur ce point comme sur d'autres, la langue a reculé à partir du XVII^e siècle, époque où les normes classiques ferment les possibles de la langue. M.-J. Mathieu montre bien dans sa contribution au n° 10 de *Français et Société* (1999, p. 45-63) que la langue du Moyen Âge compte de nombreux noms de métiers fléchis au féminin : par exemple *miresse* (femme médecin), *peintresse*, *tisserande*, *gouverneuse*, *avocate*. Elle explique aussi que la loi salique datant du XIV^e siècle commence à modifier le paysage féminin tant sociologique que morphologique, et que les noms féminins de métiers finissent par désigner les « épouses de ». T. Moreau, qui commence son dictionnaire par un rappel historique, signale quant à elle qu'un arrêt du Parlement de Paris de 1593 interdit aux femmes toute charge dans l'État. D'où ce regard condescendant et ironique sur les noms féminisés qui est l'un des stéréotypes forts sur la langue au XVIII^e siècle. Terminons sur un dernier rappel : la Révolution française n'améliore guère le sort des femmes, et partant, celui de la flexion en genre des noms de métier ; comme on l'oublie souvent, les libertés et les droits, en particulier ceux de l'homme², excluent les femmes, qui payent parfois leurs revendications de leur vie (pensons par exemple à Olympe de Gouges). Et l'accession progressive des femmes à des métiers réservés aux hommes au cours du XIX^e siècle, ainsi que leur émancipation et leur présence forte dans la société française, suite aux deux guerres mondiales du XX^e siècle, n'ont que peu favorisé la féminisation des noms de métiers.

C'est donc sur ce fonds morphologiquement et socialement inégal qu'interviennent en France, à partir des années 80, des initiatives politiques visant à favoriser la féminisation des noms de métiers : en 1984, Y. Roudy suscite la mise en place d'une « Commission de terminologie chargée de la féminisation des noms de métiers et de fonctions » ; des travaux de cette commission est issue la circulaire du 29 février 1986 qui prescrit la féminisation dans les textes réglementaires ; l'application de cette circulaire n'étant pas la priorité des gouvernements qui se succèdent ensuite, le texte reste en sommeil ; la question est réveillée en 1997 par les demandes de certaines ministres du Gouvernement (le fameux « Madame LA ministre ») qui suscitent dans la presse de nombreux débats ; la « Commission générale de terminologie et de néologie »

2. On peut lire à ce propos l'intéressante discussion du genre du mot *homme* dans *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* menée par Agnès Callamard dans *Le Monde diplomatique* de mars 1999 : il semble bien que le masculin l'emporte sur le féminin...

(Cogeter) produit un rapport en 1998 ; et un *Guide d'aide à la féminisation (Femme, j'écris ton nom)* émanant du CNRS et de l'INaLF sort en 1999.

Où en est-on actuellement ? Les noms féminisés sont encore minoritaires, mais la dynamique de féminisation est en progrès constant, en particulier à l'oral, remarque A.-M. Houdebine, qui est plus libre, plus inventif et plus affranchi du carcan de ce qu'elle nomme l'imaginaire linguistique (1998, p. 21). Les résistances sont cependant fortes, ancrées dans les mentalités et soutenues par les stéréotypes.

Les résistances à la féminisation

Il y a en gros (pour le détail des modes de formation, voir le récapitulatif plus bas) trois manières de féminiser les noms de métier : la flexion morphologique (marques sur le nom, du type *écrivaine, directrice*), la flexion morphosyntaxique (le marquage est assuré par le déterminant pour les noms épiciens du type *la ministre, la judoka*) et ce qu'on peut appeler la flexion énonciative par reprise pronominale (*les ministres, elles sont admirables*), lexicale (*les ministres sont de bonnes négociatrices*), ou par phénomène d'accord (*les ministres sont compétentes*). Le troisième type de flexion révèle des hésitations intéressantes. V. Brunetière montre, dans une étude sur une brochure de l'ONISEP destinée à promouvoir les métiers techniques pour les femmes (A.-M. Houdebine (dir.), 1998, p. 77-90), que la « féminisation énonciative » est largement instable et erratique. En effet, des descriptions de métier accompagnant des photos de femmes se font avec des noms masculins, des noms de métiers féminisés sont repris, pronominalement ou lexicalement, au masculin, phénomènes qu'elle appelle des « paradoxes énonciatifs » :

« Un cinquième des noms reçoit des équivalents féminisés. Ainsi, pour les *techniciennes* évoquera-t-on les *débutants* et non les *débutantes* ; pour la *conductrice de train*, pourtant féminisée, il sera question d'un *élève-conducteur*. On parlera du *talent de "vendeur"* (guillemets compris) nécessaire à la *chargée d'affaires en thermique* [...] Quant à la *prothésiste dentaire*, on évoque à son sujet des qualités requises : celles du *bijoutier*, du *fondeur*, de *l'horloger*. » (p. 86)

Quelles sont les raisons de ces hésitations ? On peut analyser le phénomène du point de vue sociologique et linguistique.

Sur le plan sociologique, il s'agit tout d'abord du degré de valorisation des métiers. V. Brunetière (1998, p. 77-78) montre que les résistances sont plus grandes quand les métiers sont valorisés (la féminisation est alors sentie comme une dévalorisation). Elle donne l'exemple étonnant de la signature de l'introduction à la brochure de l'ONISEP : « Véronique Neiertz, Secrétaire d'État **chargé** des droits des femmes », entérinant la classique distinction axiologique entre **un** secrétaire et **une** secrétaire. K. Philippe, quant à elle, examinant une encyclopédie pour enfants, *Un métier en poche*, datant de 1995, remarque que le métier *professeur des écoles* est illustré par une jeune femme, alors que *professeur agrégé* est représenté par un homme (A.-M. Houdebine (dir.), 1998, p. 73).

Mais les résistances sont tout aussi grandes pour les métiers manuels et physiques traditionnellement dévalorisés :

« La zone intermédiaire (ni chef, ni manœuvre) est au contraire féminisée : zone médiane où l'on trouvera, au contraire, des métiers de médiation : des assistantes de chefs, des techniciennes, ainsi que des métiers relationnels. » (V. Brunetière, 1998, p. 83)

Et il est intéressant de constater, comme le fait A.-M. Houdebine à partir de ses enquêtes, que les femmes entre 40 et 50 ans résistent elles-mêmes à la féminisation des noms de leurs métiers, bel exemple d'intériorisation des axiologies dominantes.

Sur le plan linguistique, ou pseudo-linguistique, comme on va le voir, il existe un certain nombre d'arguments classiques avancés par les « résistants ».

Tout d'abord, l'argument de l'homonymie, donc de la polysémie, risque que ferait courir aux noms leur flexion au féminin : *plombier, dépanneur, chauffeur, ingénieur* ne sauraient être féminisés sans devenir malencontreusement polysémiques, puisqu'ils désignent des machines. Argument aisé à faire tomber, par des contre-exemples (*cuisinière* ou *conservateur* dont la polysémie n'a jamais dérangé personne), par des informations historiques (M.-J. Mathieu et les auteurs de *Femme, j'écris ton nom* signalent que certains métiers existent bien avant les machines, *moissonneuse* étant par exemple attesté depuis 1680), mais surtout par une constatation factuelle simple sur le système lexical du français : la polysémie est statistiquement la règle.

Ensuite, l'argument des connotations sexuelles associées à certains noms féminisés. V. Brunetière (1998, p. 81) donne *coureuse, tôlière, monteuse, entraîneuse* et M.-J. Mathieu signale que le paradigme sportif est particulièrement touché par cette suspicion sexuelle : *coureuse, entraîneuse, sauteuse*. Argument peu valable car les connotations sont évidemment de nature sociale et culturelle, et non pas données par la langue qui, là aussi, se contente d'être polysémique.

Autre argument présent, celui de « l'incertitude référentielle », comme l'appelle C. Valletoux (dans A.-M. Houdebine (dir.), 1999, p. 178) : on ne peut pas féminiser un nom de métier puisqu'il n'y a aucune femme qui le pratique (elle donne le cas de *maçon*). Argument peu recevable en linguistique si on rappelle simplement que la langue, tout en entretenant des rapports étroits avec le monde, n'en est pas le miroir fidèle, et que le sens et la référence sont deux phénomènes distincts.

Enfin, il existe un argument d'ordre esthétique, qui, comme le rapportent les auteurs de *Femme, j'écris ton nom*, fait rejeter par exemple *sap-pense-pompière* et *provisieuse* par deux femmes interrogées (p. 32). Mais, rappellent les mêmes auteurs,

« L'argument de l'euphonie malmenée, du bizarre, voire du ridicule, existe aussi pour les appellations du masculin ; le terme *maïenticien*, forgé par l'Académie française pour désigner les hommes qui, à partir des années 80, ont opté pour la profession de sagefemme, a immédiatement entraîné sa déformation plaisante en *mailloticien*. » (1999, p. 32)

L'argument esthétique ne peut en effet être utilisé pour parler sérieusement de la langue puisqu'il est, comme le note M.-J. Mathieu, « arbitraire et subjectif » (1999, p. 54).

Mais il en reste un, qui produit les débats les plus serrés et les plus savants, car la question ne peut se résoudre simplement : c'est l'argument du masculin comme neutre, entraînant la question du générique en français.

L'argument du masculin-neutre

« Le masculin l'emporte sur le féminin », nous a-t-on appris au primaire, et sans doute l'enseigne-t-on encore aux enfants en apprentissage, d'où cet argument fréquemment énoncé du masculin servant de neutre en français. Mais il n'y a que deux et seulement deux genres en français, le féminin et le masculin, et le neutre n'existe pas. C'est dans le *Guide d'aide à la féminisation* que l'on trouvera l'examen le plus approfondi de la question.

Le problème est d'abord celui du rapport entre sexe et genre, qui n'a pas lieu d'être posé pour les inanimés non sexués (*une table, un fauteuil*), mais qui est étroit pour les animés : en ce qui concerne les humains, il y a très généralement rencontre entre sexe et genre, les référents sexués étant nommés par des signifiants fléchis (sauf certaines exceptions du type *ordonnance* et *laideron*, qui n'infirmement pas la tendance générale). En ce qui concerne les animaux, les auteurs du guide remarquent que la rencontre entre sexe en genre « se vérifie pour les animaux familiers, que l'on connaît bien, pour les élever et les chasser ("le taureau, la vache ; le bélier, la brebis ; le coq, la poule") » (p. 35). Mais pour les autres, le genre est arbitraire, *mouche* et *truite* pouvant par exemple désigner des mâles, *hanneton* et *brochet* des femelles.

On parle parfois de neutre en français pour certains pronoms (*ce, cela, ceci, ça, le*) et il existe un processus grammatical de neutralisation des genres qui concerne les accords. Les auteurs du guide donnent comme exemple l'accord de l'adjectif *odieux* et proposent les quatre énoncés suivants, les deux derniers correspondant à une neutralisation, phénomène purement grammatical :

1. *Le mensonge est odieux* (accord au masculin)
2. *La désinformation est odieuse* (accord au féminin)
3. *Le mensonge et la désinformation sont odieux* (neutralisation des genres)
4. *Mentir, cela est odieux* (neutralisation due à l'emploi du pronom *cela*)

Ce processus de neutralisation grammaticale est aussi utilisé pour les animés humains, c'est alors que l'on parlera d'emploi générique (*vs* spécifique) et c'est là que les choses deviennent plus délicates :

« Si l'on évoque un ensemble d'individus, on suppose qu'il y a parmi eux des hommes (désignés selon le genre masculin) et des femmes (désignées selon le genre féminin). L'évocation globale doit utiliser un seul genre ; on se sert alors du masculin, qui assure la neutralisation grammaticale.

C'est l'emploi très fréquent du masculin pour désigner le générique pluriel : *Tous les hommes sont mortels - Cette ville compte vingt mille habitants.* » (p. 37)

Si les choses sont simples au pluriel, les emplois du générique au singulier sont plus problématiques : « On vise alors un concept, une notion, sans réalisation particulière ou spécifique ; le masculin, qui neutralise l'opposition des genres, est alors requis » (p. 38). Dans l'exemple : *Un homme sur deux est une femme*, on voit bien les deux emplois, générique pour *homme* et *spécifique* pour *femme*. Et dans : *Cette question relève du préfet, pas du président du conseil général*, on comprend que le masculin est générique. Il est donc normal que dans les textes juridiques (arrêtés, décrets etc.), on puisse rencontrer, quel que soit le sexe de la personne assumant la fonction, des emplois génériques du masculin (du type : *Le ministre des droits de la femme*). Mais quand la personne est désignée, le fonctionnement du système des genres en français requiert la désignation marquée (du type : *Mme X, directrice de...*, *Mme Y, attachée parlementaire*). La désignation de Véronique Neiertz citée plus haut, contrevenant au système du français, a donc des origines culturelles ou sociales, correspondant à des représentations axiologiques des désignations des femmes. L'emploi du masculin générique ne peut donc être présenté comme un phénomène empêchant la féminisation des noms de métier.

Modalités de féminisation

Mais cette féminisation ne se fait pas au petit bonheur la chance : il existe des lois morphologiques précises, empêchant des formations erratiques qui contreviendraient au système du français. Voici un récapitulatif des propositions contenues dans le *Guide d'aide à la féminisation* de 1999 :

1. **Le déterminant** : dans tous les cas, on emploie le déterminant féminin
2. **Noms se terminant au masculin par une voyelle**
 - 2.a. Noms se terminant par *-e* -> féminin = masculin (*architecte, astronaute, cadre, capitaine...*)
Remarque : certains noms féminisés antérieurement (*maitre* -> *maitresse*, *hôte* -> *hôtesse*) peuvent suivre cette règle (*une maitre de conférences*) mais on garde les emplois consacrés du type *maitresse d'école*
 - 2.b. Noms se terminant par *-é* et *-i* -> on ajoute un *-e* (*attachée, députée, apprentie*)
 - 2.c. Noms se terminant par *-a, -o, -u* -> rare, on garde la forme épïcène (*boutefeu, tuba*)
3. **Noms se terminant au masculin par une consonne**
 - 3.1. Finale autre que *-eur* -> adjonction du *-e* (*adjointe, consule, écrivaine, lieutenant, substitue*)
 - 3.2. Finale en *-eur*
 - 3.2.a. Féminin en *-euse* quand il existe un rapport sémantique direct avec le radical (*annonceuse, chercheuse, camionneuse, footballeuse*)

3.2.b. Au choix : forme épïcène sans marque (*une professeur*) ou adjonction du *-e*) quand il n'existe pas de verbe en rapport direct (*une professeure*)

Remarque : *prieure* et *supérieure* correspondent à des comparatifs latins

3.3. Noms se terminant par *-teur*

3.3.a. *-trice*

- quand il n'existe pas de verbe correspondant au nom (*agricultrice, aviatrice, institutrice, rectrice*)

- quand il existe un verbe sans *-t* dans la terminaison (*calculatrice, conductrice, formatrice*)

- quand il existe un nom en *-tion, -ture, -torat* (*éditrice, lectrice, tutrice*)

Remarque : *autrice, doctrine* plus acceptées donc *auteure, docteur*

3.3.b. *-teuse* quand il existe un verbe avec *-t* dans la terminaison (*acheteuse, ajusteuse, batteuse*)

4. Abréviations et sigles

Épicènes (*une extra, une OS, une PDG*)

5. Mots empruntés

Féminin identique au masculin (*une imprésario, une clown, une judoka, une gourou*)

- on accepte par exemple *une pizzaiola, une torera* quand le locuteur français connaît le féminin dans la langue étrangère

6. Cas particuliers

- *confrère/consœur - garçon d'étage/fille d'étage - homme-grenouille/femme-grenouille*

7. Accord dans les mots composés

Règle identique, les noms sont féminisés (*ajusteuse-outilleuse, haute fonctionnaire, première ministre, trésorière-payeuse*)

Activités pédagogiques

Pour finir, quelques exercices à faire en classe, manipulations hors contexte (1), travaux sur des énoncés réels (2, 3 et 4), couplage avec l'apprentissage du lexique (5), invention d'énoncés (6) :

1. Donnez le féminin de ces noms en précisant de quelle règle il s'agit (voir le tableau plus haut) :

attaché - arpenteur - aiguilleur - IG - logisticien - athlète - auditeur - cueilleur - censeur - karatéka - aviateur - alpiniste - barman - luthier - juré - commandeur - monteur - CRS - jockey

2. Faites un relevé des dénominations des activités professionnelles des femmes promues dans l'ordre de la Légion d'honneur ou du Mérite dans le *Journal officiel*. Sélectionnez les formes énoncées au masculin et proposez la forme féminisée correspondante.

3. Même exercice dans la presse nationale ou régionale.

4. Même exercice dans les listes et programmes électoraux des prochaines élections présidentielle et législatives.

5. Cherchez le sens de ces mots et donnez la forme féminisée correspondante :

avionicien - aménagiste - boiseur - calandreur - corniste - décolleteur - éclisseur - fonceur - laboriste - noyateur - oculariste - pénologue - pierriste - raineur

6. Inventez des phrases associant les emplois du masculin générique et du féminin spécifique, du type : *Le chirurgien de cet hôpital est une chirurgienne.*

Marie-Anne PAVEAU